

**POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N)  
STANDARDIZED SOLUTION TRACEABLE TO  
NIST MSDS**

**N° CAS: MSDS**



## **MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)**

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
:   
Code du produit : R260A

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

##### **1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.  
Réservé à un usage professionnel.

##### **1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]**

Carc. Cat. 2; R49

Muta. Cat. 2; R46

R43

R52/53

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

#### **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique

Phrases R

- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R46 - Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
- R49 - Peut provoquer le cancer par inhalation
- R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases-S

- S4 - Conserver à l'écart de tout local d'habitation
- S24 - Éviter le contact avec la peau
- S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant)
- S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
- S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
- S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
- S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage
- S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	>= 99	Non classé	Non classé
Chromate de potassium substance de la liste candidate REACH (Potassium chromate) substance de l'annexe XIV de REACH (Potassium chromate)	(N° CAS) 7789-00-6 (N° CE) 232-140-5 (N° Index) 024-006-00-8	0.01 - 1	Carc. Cat. 2; R49 Muta. Cat. 2; R46 Xi; R36/37/38 R43 N; R50/53	Carc. 1B, H350i Muta. 1B, H340 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- |   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.           |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                            | : Peut induire des anomalies génétiques.   |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut provoquer le cancer par inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une allergie cutanée.     |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2). |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.   |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |
|------------------------------|--|

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Procédures d'urgence | : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
|----------------------|--|

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
|--------------------------|--|

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Procédés de nettoyage | : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. |
|-----------------------|--|

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Clear Yellow.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Massé volumique	: 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Irritation	: Non classé
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer par inhalation.
Mutagénicité	: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

Toxicité pour la reproduction : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Chromate de potassium (7789-00-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3082
N° ONU (IMDG)	: 3082
N° ONU (IATA)	: 3082
N° ONU (ADN)	: 3082
N° ONU (RID)	: 3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

Désignation officielle de transport (IATA)	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (-)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
Description document de transport (IATA)	: UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III
Description document de transport (ADN)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
Description document de transport (RID)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 9
Etiquettes de danger (ADR)	: 9



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 9
Etiquettes de danger (IMDG)	: 9



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 9
Etiquettes de danger (IATA)	: 9



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 9
Etiquettes de danger (ADN)	: 9

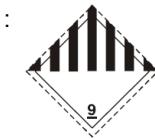
# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9  
Etiquettes de danger (RID) : 9



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Groupe d'emballage (ADN) : III  
Groupe d'emballage (RID) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601  
Quantités limitées (ADR) : 5l  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29  
Code-citerne (ADR) : LGBV  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13  
Danger n° (code Kemler) : 90

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

Panneaux oranges



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : -

Code EAC : •3Z

### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : LP01, P001

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03

Instructions pour citernes (IMDG) : T4

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP29

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-F

Catégorie de chargement (IMDG) : A

N° GSMU : 171

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197

Code ERG (IATA) : 9L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M6

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW31
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 90

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration  $\geq 0.1\%$  ou avec une limite spécifique plus basse: Potassium chromate (EC 232-140-5, CAS 7789-00-6)

Contient des substances de l'Annexe XIV de REACH:

Nom de la substance	Numéro d'autorisation	Date d'expiration	Exemptions d'autorisation REACH
Potassium chromate (EC 232-140-5, CAS 7789-00-6)		21/09/2017	

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Chromate de potassium est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Chromate de potassium est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

### Danemark

Recommandations réglementation danoise	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination
--	---

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Carc. 1B	Cancerogénéité (inhalation) Catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
R49	Peut provoquer le cancer par inhalation
R50/53	Très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

# POTASSIUM CHROMATE 0.0333M (0.1N) STANDARDIZED SOLUTION traceable to NIST

## Fiche de données de sécurité

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*